

RCS : BORDEAUX

Code greffe : 3302

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BORDEAUX atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 00253

Numéro SIREN : 384 259 370

Nom ou dénomination : A AXEL IMMOBILIER

Ce dépôt a été enregistré le 23/11/2022 sous le numéro de dépôt 30477

A AXEL IMMOBILIER

Société par Actions Simplifiée au capital de 38.112 €

Siège social : 1, avenue de la Libération

33700 MERIGNAC

384 259 370 RCS BORDEAUX

(la "**Société**")

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 18 OCTOBRE 2022

L'associée unique, la Société GROUPE AXEL, représentée par son Président, propriétaire des 2.500 actions composant la totalité du capital social,

- **Déclare** avoir eu connaissance de tous documents soumis à son droit de communication permanent ou spécial,
- **Prend** les décisions portant sur les points suivants :

*

* *

PREMIERE DECISION

Nomination d'un nouveau Président aux lieu et place du Président démissionnaire

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission, avec effet au 18 octobre 2022, de Monsieur Alain MONGNOT de ses fonctions de Président, décide de nommer en ses lieu et place, avec effet immédiat, pour une durée expirant à l'issue de la décision d'approbation des comptes de l'exercice 2025 :

- Madame Karine OLIVIER
Née le 7 février 1971 à SAINT MARTIN D'HERES (38400)
Domiciliée 19 bis Chemin des Petites Brosses 69300 Caluire-et-Cuire

A compter de ce jour, Madame Karine OLIVIER est investie des pouvoirs de représentation et de Direction Générale de la Société et des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et dans les limites de l'objet social.

L'associée unique décide que Madame Karine OLIVIER ne percevra aucune rémunération au titre de ce mandat, l'intéressée ayant cependant droit au remboursement, sur justificatifs, des frais exposés par elle dans l'exercice de ses fonctions.

Madame Karine OLIVIER a déclaré, préalablement à la présente décision, accepter cette nomination et certifié ne tomber sous le coup d'aucune mesure légale ou réglementaire susceptible de faire obstacle à cette nomination.

Tous pouvoirs sont ainsi conférés au Président, comme à tout porteur d'une copie certifiée des présentes, aux fins d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

DEUXIEME DECISION

Désignation d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'associée unique décide de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire :

- Le Cabinet MAZARS, Société pluripersonnelle de Commissaires aux comptes inscrite dont le siège social est 61 rue Henri Regnault Tour Exaltis 92400 COURBEVOIE

et ce, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2027.

TROISIEME DECISION

Délégation de pouvoirs

L'associée unique donne tous pouvoirs au Président, comme à tout porteur d'une copie certifiée des présentes, aux fins d'effectuer toutes formalités qu'il appartiendra.

*

* *

L'associée unique a signé le présent procès-verbal, après rédaction et relecture.

Karine OLIVIER

La Société **GROUPE AXEL**

Représentée par Madame Karine OLIVIER

PROCESSUS DE SIGNATURE ELECTRONIQUE

En accord entre les Parties et intervenant volontaire, les présentes ont été signées par la mise en œuvre d'un processus de signature électronique permettant de procéder à la manifestation du consentement de chaque signataire par l'apposition d'une signature électronique sur un document dématérialisé. Chaque Partie et intervenant volontaire déclare accepter que les présentes soient signées par l'intermédiaire de la plateforme de signature électronique Closd disponible sur <https://client.closd.com/connexion> et reconnaît que l'utilisation de ce processus de signature électronique constitue un procédé fiable d'identification garantissant le lien entre le signataire, la signature électronique et l'acte auquel elle s'attache en application de l'article 1367 du Code civil et du décret n°2017-1416 du 28 septembre 2017 relatif à la signature électronique.